	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra-municipale</p>
--	----------------------	------------------------------------

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission extra-municipale n°1

Auteur	JM Joel Marseille
Titre et version	Commission extra-municipale : CR1-CEM-8-3-21
Date	08-03-21 de 20h à 22h30
Lieu de la réunion	Espace culturel

Destinataires : CEM@tencin.fr

Présents

Citoyen.ne.s : V. Chapuis ; Ch. Danet ; J. Eymine-Petot ; L. Félix ; V. Gauthier-Sestier.
R. Goudissard ; A.F. Jannot ; F. Kaddachi ; M. Mazza ; S. Merendet ; V. Paillas ; L. Vieira.

Élu.e.s : S. Benevelli ; M. Guillen ; C. Lescure ; J. Marseille ; A.M. Renaud ; F. Stefani.

Excusé.e.s : J. Didier-Vial ; Y. Corbalan ; Mab Estela ; Ch. Decaix-Combes.





HISTORIQUE ET CONTEXTE

Un engagement de campagne pour impliquer citoyenneté et démocratie

- Engagement du programme électoral Tencin 2020
- Mesure 29 du pacte pour la transition





« Créer une commission **extra-municipale du temps long** pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets de la commune avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme »

2

MAIRIE TENCIN - 59 Route du Lac, 38570 Tencin

1 OBJECTIF DE LA REUNION

Installation de la commission extra-municipale.

2 RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

- Installation de la commission extra-municipale par le maire
- Lancement de la réflexion sur le règlement intérieur de la CEM
- Divers

3 Sujets abordés réellement en réunion

3.1 *Installation de la commission*

- Le maire François Stefani, après avoir salué et remercié l'assistance, rappelle les raisons et le contexte qui ont abouti à la création de la commission extra-municipale.


Il regrette cependant le nombre faible (une quinzaine) à ses yeux, de candidatures tencinoises qui se sont manifestées pour participer à la commission.

Le maire énumère les dossiers qu'il propose à la commission pour sa réflexion dans les mois à venir :

- Sous-sectorisation des installation des ICPE dans le PLU, notamment les usines de méthanisation, tel qu'indiqué dans le compte rendu de délégation paru dans le bulletin municipal n°3. « *Dans un premier temps, cette commission aura à travailler à tout ce qui a trait à la méthanisation. Dans un second temps, elle aura à s'exprimer sur d'autres projets..* »
- Réflexion sur le projet de territoire de la communauté de communes Le Grésivaudan
- Travail en lien avec la commission « sécurité et incivilités »

Concernant les tensions récentes qui ont opposé une partie des élu.e.s aux opposant.e.s à l'installation d'une usine de méthanisation sur le territoire de la commune, il rappelle les engagements de chacune des parties de faire table rase des dissensus.

Il n'est pas acceptable que certains élus, notamment une élue ait pu être prise à partie dans le cadre de ces événements. Il appelle chacune et chacun à faire en sorte de calmer les esprits, notamment sur les réseaux sociaux.

	<p>CR de réunion</p>	<p>Commission extra-municipale</p>
--	----------------------	------------------------------------

3.2 Présentation de la commission

- Chacune et chacun des membres de la commission se présente à tour de rôle en indiquant ses motivations et ses projets de réflexion pour améliorer la vie dans notre village.
- Joel Marseille, adjoint au maire chargé d’animer la commission extra-municipale, précise les points suivants qui lui paraissent importants :
 - 1) Il remercie les personnes qui se sont portées candidates, considérant que c’est un signe encourageant pour les élu.e.s et la démocratie de pouvoir compter sur l’engagement des citoyen.ne.s afin de compléter la démocratie représentative par une forme de démocratie participative.
 - 2) La bienveillance doit être de règle non seulement à l’intérieur de la commission lors de ses travaux, mais également dans les relations réciproques entre le conseil municipal et la commission extra-municipale. C’est pourquoi la CEM ne saurait être le lieu de règlements de différends qui peuvent exister par ailleurs.
 - 3) La CEM qui réfléchit à l’impact des projets sur le bien-vivre des habitant.e.s au regard du temps long, doit pouvoir travailler sereinement et non dans l’urgence et la précipitation. Sur des thèmes qui correspondent au périmètre de sa création.
 La saisine de la CEM par le CM (conseil municipal) se déroulera dans ce périmètre.
 Par ailleurs, la CEM doit pouvoir s’auto-saisir de tel ou tel sujet afin de jouer son rôle de lanceur d’alerte.
 Tout en insistant sur le rôle uniquement consultatif dévolu à la CEM qui ne peut empiéter sur le pouvoir délibératif du CM.
 - 4) Enfin, la CEM en tant que commission reconnue par le CGCT doit pouvoir disposer sur chacun des sujets qu’elle examinera d’une totale liberté d’information de même ampleur que celle des élu.e.s. En contrepartie les membres de la CEM ont une obligation de réserve vis-à-vis des informations sensibles dont ils pourraient avoir connaissance, au même titre que les élu.e.s.
 - 5) A la liste des sujets susceptibles d’intéresser la CEM, il paraîtra opportun d’ajouter, en temps utile, l’examen du projet de PAEN (Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains en Isère) qui doit faire l’objet d’une étude et d’une enquête publique.

3.3 Echanges sur le projet de rédaction du « Règlement intérieur » ou de « Charte de fonctionnement de la CEM

Les échéances pour la rédaction de cette charte de fonctionnement sont fixées au 29 mars, date du prochain conseil municipal. C'est au cours de ce dernier que les élu.e.s de Tencin examineront le projet de charte.

Après un tour de table, deux trames sont retenues à partir desquelles des ajustements et des adaptations sont proposées au fur et à mesure de la lecture des articles.

La CEM examine les cinq premiers articles et arrêtent ses travaux qu'elles achèvera lors d'une prochaine réunion qui sera déterminée par la mise en ligne d'un Framadate.

Une plate-forme collaborative (Framapad ou autre) sera mise en place afin de centraliser et fusionner les contributions.

3.4 Points divers

Une discussion informelle s'engage sur la question de la méthanisation qui met en évidence des points de vue déjà bien argumentés sur le sujet.

Des demandes d'éclaircissement et de précision sur plusieurs aspects de la question seront prises en compte de diverses manières que la commission se chargera d'organiser dès que possible.

Par exemple : la possibilité d'inviter des experts ou des contre-experts sur tel ou tel aspect ainsi que l'organisation de visites sur sites et /ou avec des associations de riverains, de manière à auditionner et vérifier différents points de vue.